



Vanves Janvier 2020

Citoyens Fraternels

citoyensfraternelsvanves@gmail.com

Lettre ouverte aux candidats aux élections municipales Vanves 2020

Quel avenir pour les populations fragiles dans notre ville.

Vous êtes candidat(e) aux élections municipales et nous, collectif **Citoyens Fraternels**, souhaitons vous interpeler pour connaître votre position et vos engagements sur différents aspects de la lutte contre la pauvreté dans des domaines qui relèvent du pouvoir du Maire et, en particulier, sur les difficultés en matière de logement et de l'accès aux Droits des populations précaires à Vanves.

Quelles actions entendez-vous mettre en œuvre pour remédier à ces difficultés dans le cas où vous seriez élu(e) ?

Votre réponse, ainsi que celle de tous les autres candidats(es), sera publiée et partagée, avant le 1^{er} tour des élections, sur le site **Citoyens Fraternels92** (www.citoyensfraternels.org), collectif de 20 associations de solidarité, ainsi que dans les associations vanvéennes membres du collectif et de leurs bénévoles, qui agissent dans notre département et notre commune contre la pauvreté et la précarité, pour **Vivre Ensemble**.

LE LOGEMENT Les populations modestes ont-elles encore une place dans notre ville de Vanves ?

Constat : Le niveau toujours plus élevé du prix des logements et celui des loyers dans le parc privé, combiné au nombre insuffisant de logements sociaux, attesté par la durée d'attente, toujours plus longue, pour obtenir une attribution, plus de 4 ans en moyenne, mettent les ménages fragiles et, notamment les jeunes, dans l'obligation de s'exiler de plus en plus loin de leur lieu de travail. Ils doivent laisser la place aux seuls ménages aisés, ce qui entraîne une régression de la mixité sociale à laquelle nous sommes attachés.

Est-il normal et souhaitable que des personnels indispensables à la vie de notre ville (santé, éducation, enfance, auxiliaires de vie, agents administratifs....) ne puissent pas se loger à Vanves ?

Quelques chiffres (2018) :

- 3 000 logements sociaux à Vanves, 23,6% du parc de logements, privés et sociaux,
- 1 300 demandes de logements sociaux, en attente, chiffre récurrent d'année en année,
- 200 logements sociaux attribués en 2018

- Que proposez-vous pour remédier à cette situation et améliorer l'accès au logement social et la mixité ?

Quelques pistes possibles pour développer le parc social en prenant des mesures pour augmenter le pourcentage de 23,6%, qui n'a pas bougé depuis 2010, et doit être porté à 25% minimum selon la loi SRU, et même au-delà d'ici 2026 pour accueillir et garder à Vanves des ménages vanvéens.

- Revisiter le PLU pour rendre obligatoire à Vanves la production de logements sociaux à hauteur de 25%, dans tout programme immobilier significatif, sur tout le territoire et non sur certaines zones limitées, agir au niveau du PLH notamment pour l'offre d'hébergement et éviter les expulsions
- Faire valoir le droit de préemption renforcée du maire sur la vente de logements anciens pour créer de nouveaux logements sociaux, réquisitionner les logements vacants depuis plus de 3 ans, favoriser et faire connaître les dispositifs d'intermédiation locative de type Solibail et les organismes qui créent et développent des logements « passerelle »,

L'Accès aux Droits – activités du CCAS – nos propositions :

Revisiter et revoir le Règlement intérieur du CCAS y/c celui de la commission des aides sociales ainsi que celui statuant sur les demandes d'attribution de domicile auprès du CCAS.

Aide alimentaire : supprimer la condition de durée de présence de 1 an à Vanves pour avoir droit à cette aide (accès au libre service social mutualisé avec Issy-les-Moulineaux).

Domiciliation : toute personne sans domicile stable a droit à une adresse administrative qui signifie la reconnaissance de son appartenance à un territoire et lui permet de faire valoir ses droits. C'est un Service public et les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes ayant un lien avec la commune qui en font la demande.

Entendez-vous respecter ce droit pour des personnes hébergées à Vanves, avec des enfants scolarisés à Vanves également ?

Comment éviter l'arbitraire et faire respecter le cadre législatif en la matière. La commission statuant sur ces demandes ne devrait-elle pas être composée de manière paritaire pour éviter les refus constituant un abus de droit ?

Analyse des besoins sociaux. Objectif : réaliser un solide diagnostic sur l'ensemble de la population qui permette une réflexion, de définir des orientations et fixer les priorités du CCAS.

La dernière ABS a été réalisée à Vanves en 2016 et ne concerne que le public relevant du pôle solidarité, sans débat ni préconisation effective.

Qu'entendez-vous faire pour respecter cette obligation ?

De manière générale vous engagez-vous à rééquilibrer le budget du CCAS entre les pôles Solidarité et Senior ?

Merci pour votre attention et pour votre engagement pour **Vivre Ensemble à Vanves**.

Nous restons dans l'attente de votre réponse.

Les membres vanvéens du collectif Citoyens Fraternels.





Citoyens Fraternels 92



Le Secours catholique
caritas France



Association Espaces



Les petits frères
des pauvres



Assol – maison
des chômeurs



ATD Quart
Monde



Le Secours populaire
français



Association des cités du
secours catholique



Le Secours islamique
France



Observatoire précarité
mal-logement 92



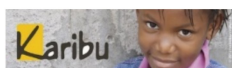
Action catholique
ouvrière



Solidarités nouvelles
pour le logement



Jeunesse Ouvrière
Catholique



Association Karibu



Mission ouvrière



Association Entraide
Protestante



Fédération des
Associations et des
Acteurs pour la Promotion
et l'Insertion par le
Logement



Fédération des
acteurs de
solidarité

